



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 17 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 11 décembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 11 décembre 2020
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 21 décembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. MORA Vincent, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Aline DUZERT

POUVOIRS : M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme DESTANDAU Marylène
 Mme Aline DUZERT donne pouvoir à Mme HENAULT Marylène

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE DAX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

Accusé de réception en préfecture 040-21400887-20201218-20201217-1-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 18/12/2020
--

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 13, 3^{ème} alinéa, un collège spécifique représente les collectivités et établissements non affiliés au conseil d'administration des centres pour l'exercice des missions visées au IV de l'article 23 de la loi précitée,

VU la délibération de la ville de Dax, en date du 30 juin 2020 n° 20200630-05, désignant M. Julien DUBOIS en tant que membre titulaire et Mme Marylène HENAUULT en tant que membre suppléant, appelés à siéger au sein du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

CONSIDERANT que la ville est membre adhérent au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG40) et qu'il est donc nécessaire de désigner les délégués du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

CONSIDERANT que Mme Marylène HENAUULT a été élue titulaire sur la liste du CDG 40 "Établissement publics affiliés" pour siéger au sein du collège CCAS, au niveau départemental,

CONSIDERANT l'incompatibilité, pour Mme HENAUULT, d'être désignée simultanément sur 2 sièges au sein du CDG 40, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du CDG 40,

CONSIDERANT qu'il a été procédé en séance aux opérations de vote à main levée après décision à l'unanimité du conseil municipal.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS, celles de Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI, DÉCIDE,

DE DESIGNER M. Guillaume LAUSSU en tant que membre suppléant, appelé à siéger au sein du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, M. Julien DUBOIS étant membre titulaire.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

Julien DUBOIS,
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibus - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201218-20201217-1-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020